



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Comité des pêches de Bretagne fait évoluer son système d'attribution des licences en faveur des jeunes et des artisans**

**Rennes, le 14 mai 2024 – De nouvelles modalités d'attribution des licences de pêche ont été établies. Cette évolution réglementaire renforce le modèle artisanal en adéquation avec les réalités des pêches côtières actuelles.**

En ce printemps, ont abouti les travaux engagés depuis l'été 2022 et le début de la mandature des représentants professionnels du CRPMEM de Bretagne pour faire évoluer le système d'attribution des licences de pêche.

À l'initiative de cette évolution réglementaire, Olivier Le Nézet explique :

*« Dans les eaux territoriales que gère le CRPMEM de Bretagne, nous faisons le choix très clair de prioriser l'accès aux droits de pêche pour les nouveaux armateurs, marins embarqués propriétaires ou en cours d'acquisition de leur navire. »*

Le CRPMEM de Bretagne attribue désormais les licences non plus au propriétaire du navire (personne physique) mais à l'armateur (personne morale ou physique), selon des critères de priorité qui évoluent également, avec plusieurs objectifs :

1. Éviter un monopole des droits de pêche
2. Favoriser un modèle de pêche artisanale (armateur embarqué)
3. Favoriser les primo-installants (qui ont déjà un navire) et ceux qui veulent s'installer (projets d'achat sous compromis)
4. Conforter les entreprises déjà installées ainsi que leur diversification

#### **Attirer les candidats à l'installation**

Sans écraser le système en place depuis des années, efficient et équilibré sur de nombreux aspects, les élus professionnels des Comités des pêches de bretons visent par cette réforme à :

- Limiter, malgré les contraintes inhérentes au droit national et communautaire, l'appropriation des droits de pêche hors du giron des marins embarqués. Les autres profils de demandeurs de licences ne sont pas exclus pour autant mais ne seront pas prioritaires.
- Attirer les candidats à l'installation en garantissant la sécurisation et la viabilité de leur projet. L'accompagnement des projets déjà en place sera encore renforcé dans les mois à venir.

Selon Olivier Le Nézet,

*« Le système d'accès aux licences s'adapte pour rester au plus près de la réalité des pêches côtières actuelles. Plutôt que de céder au clivage et à l'opposition entre nos pêches, il est vital de défendre leur diversité, leur polyvalence et leur complémentarité, pour la force et l'avenir de notre filière. »*

### Sur les licences de pêche en Bretagne

Le CRPMEM assure la gestion des pêches dans les eaux territoriales bretonnes au moyen d'un régime d'autorisation de pêche, à travers des licences qui encadrent une grande diversité d'engins, d'espèces et de secteurs.

Fondé sur la base de ces demandes des pêcheurs professionnels, le travail du CRPMEM poursuit **trois objectifs** :

- ✓ Gérer durablement les ressources halieutiques.
- ✓ Garantir des conditions favorables de cohabitation entre métiers de la pêche.
- ✓ Prendre en compte les politiques publiques environnementales.

Le régime de délivrance est basé sur des règles et critères transparents, approuvés par un arrêté du préfet de région - tutelle administrative du CRPMEM. Le nombre de licences est limité pour chaque pêcherie afin de prendre en compte la pleine exploitation des espaces côtiers dans le respect de leur préservation. Leur attribution prend en compte les antériorités de pêche, les équilibres socio-économiques et, lorsque cela est possible, les orientations du marché.

Le CRPMEM de Bretagne a mis en place **57 licences de pêche embarquée** dans les eaux côtières au large de la Bretagne et traite avec les comités départementaux des pêches près de **4 000 demandes de licences chaque année**.

### À PROPOS DU CRPMEM DE BRETAGNE

Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne veille à la défense et au développement durable des activités de pêche professionnelle en Bretagne. Chargé de missions de service public, le comité représente l'ensemble des marins-pêcheurs bretons (1 250 navires, 4 800 professionnels).

Site internet : [www.bretagne-peches.org](http://www.bretagne-peches.org)

### CONTACT

Jacques DOUDET : 02 23 20 95 95 / 06 83 18 91 28 / [crpmem-bretagne@bretagne-peches.org](mailto:crpmem-bretagne@bretagne-peches.org)